



Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Octobre 2013			
	Taux	Chômeurs	
Valais	3.6%	5861	↗
Haut-Valais	2.3%	944	↗
Valais central	4.6%	2795	↗
Bas-Valais	3.6%	2122	→

8 novembre 2013

Valais : la situation sur le marché du travail en octobre

(IVS).- 5861 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans à la fin octobre, soit 390 de plus qu'à la fin septembre. Le taux de chômage est remonté à 3.6% (+0.2 point). Cette hausse du chômage est essentiellement due à la fin de la saison estivale.

Les deux branches de l'agriculture et du tourisme représentent quasiment l'entier de la hausse du chômage en octobre. Plus des deux tiers de la hausse dans le tourisme a été enregistrée dans le Haut-Valais suite à la suspension automnale de l'activité dans les régions touristiques.

La progression du chômage dans les professions de la construction a été faible, aussi bien en variation mensuelle qu'en variation annuelle. Le chômage devrait toutefois augmenter ces prochaines semaines dans cette branche suite à l'interruption de nombreux chantiers avant la saison d'hiver.

Dans les autres groupes de professions, l'évolution du chômage par rapport au mois précédent est stable voire positive.

Note aux rédactions

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Peter Kalbermatten, chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail, entre 11h30 et 12h00, au 079 667 30 01



Les chiffres essentiels du chômage valaisan (Octobre 2013)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Oct. 2013	var. mens.	var. ann.	Oct. 2013	var. mens.	var. ann.
Suisse	3.1%	0.1 pt	0.2 pt	133443	2371	7907
Valais	3.6%	0.2 pt	0.3 pt	5861	390	556
Haut-Valais	2.3%	0.7 pt	0.4 pt	944	264	133
Valais Central	4.6%	0.2 pt	0.4 pt	2795	106	245
Bas-Valais	3.6%	0.0 pt	0.3 pt	2122	20	178
RAV Oberwallis	2.3%	0.7 pt	0.4 pt	946	269	134
ORP Sierre	4.6%	0.2 pt	0.2 pt	985	37	42
ORP Sion	4.6%	0.2 pt	0.5 pt	1812	67	204
ORP Martigny	3.3%	0.0 pt	0.3 pt	1102	8	97
ORP Monthey-St.-Maurice	4.0%	0.0 pt	0.3 pt	1019	14	82

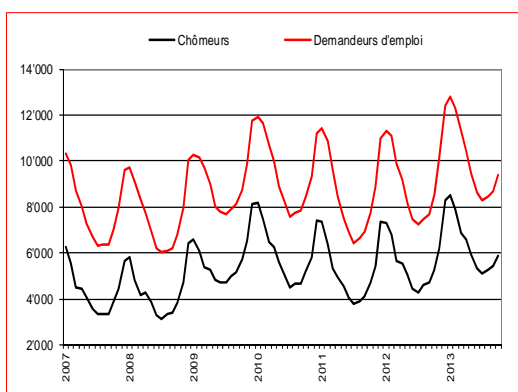
1. Chômage selon les régions (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Oct. 2013	var. mens.	var. ann.	Oct. 2013	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	4.4%	0.0 pt	0.6 pt	965	-13	122
25-49 ans	3.7%	0.4 pt	0.3 pt	3573	331	314
50 ans et plus	3.1%	0.1 pt	0.3 pt	1323	72	120
Femmes	4.1%	-0.3 pt	0.3 pt	2966	211	223
Hommes	3.3%	0.2 pt	0.4 pt	2895	179	333
Suisses	2.4%	0.1 pt	0.4 pt	2911	62	409
Etrangers	7.7%	0.9 pt	0.4 pt	2950	328	147

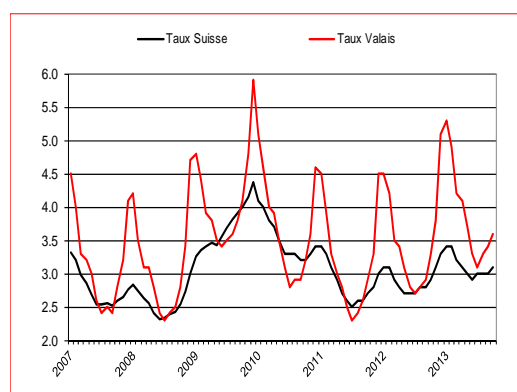
2. Profil des chômeurs (tous les taux sont calculés selon le recensement de la population 2010)

	Oct. 2013	var. mens.	var. ann.
Professions saisonnières			
Construction ¹	556	14	29
Hôtellerie, restauration et nettoyage ²	1729	355	151
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	270	51	-35
Professions non saisonnières			
Industrie ³	536	-7	30
Professions commerciales et de la vente	648	-24	86
Transports et activités techniques ⁴	442	21	57
Information et communication ⁵	186	-3	13
Activités spécialisées, scientifiques et financières ⁶	253	-1	42
Activités de service administratif et de soutien ⁷	655	-11	118
Santé humaine et action sociale ⁸	411	2	50
Professions artistiques	44	9	5
Autres professions ⁹	131	-16	10

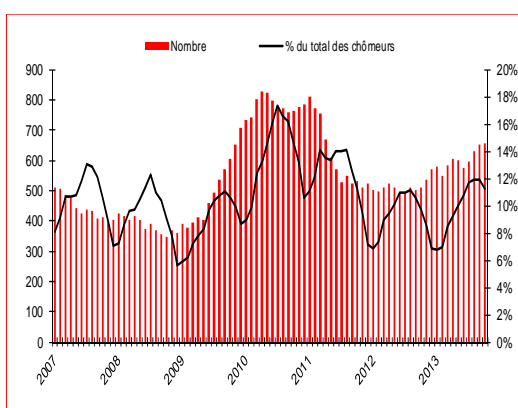
3. Chômage selon les groupes de professions



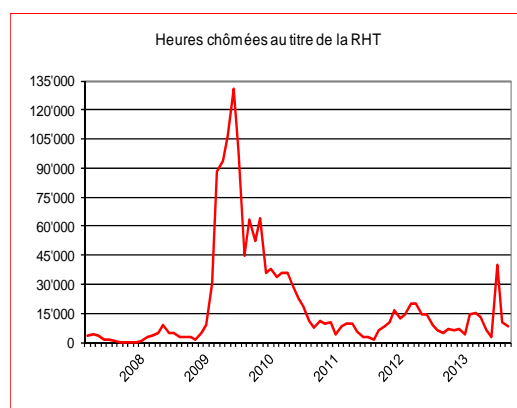
4. Évolution du chômage en Valais



5. Évolution du taux de chômage VS-CH¹⁰



6. Chômeurs de longue durée¹¹



7. Évolution de la RHT¹²

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur www.vs.ch/sict > Chômage > Statistiques

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Taux de chômage** : A partir du 1^{er} janvier 2010, le taux de chômage est calculé sur la base de la population active issue du recensement fédéral 2010 de la population suisse et non plus sur celle du recensement fédéral 2000, comme jusqu'à présent. Pour le Valais, la population active est passée de 137'592 personnes à 161'820, soit une augmentation de 24'228 personnes (+17%). Le taux de chômage a donc été réajusté à la baisse.
- 11 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 12 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.